

L'opinion publique, dans la grande majorité des districts anglais, est en faveur de l'acte qui vient d'être passé pour enlever au gouvernement jusqu'au droit d'adoucir cette situation. Mais cette opinion publique est formée, non par la conviction que les troupeaux canadiens sont contaminés, mais parce que les gens n'y désirent pas l'importation de bestiaux canadiens pour concurrencer leurs propres bestiaux. Je suis convaincu que cette opinion gagne du terrain. Je sais, par des conversations que j'ai eues avec des gens des différentes parties du Royaume-Uni, qu'ils appuient le gouvernement, non parce qu'ils croient que les bestiaux canadiens ne sont pas sains, mais pour la raison que j'ai donnée et qui a souvent été indiquée ici.

La question se réduit donc à la simple nécessité de protéger la santé de nos troupeaux, et je tiens pour certain que si le ministre de l'Agriculture applique la recommandation du comité et relâche les règlements, il ne le fera pas de façon à nuire à la santé de nos troupeaux ou à la compromettre. Cet intérêt étant protégé, je ne vois pas de raison pour que ceux qui veulent acheter des animaux de race aux Etats-Unis, de même que ceux qui veulent vendre leurs bestiaux de race américains, ne seraient pas débarrassés des restrictions qui existent aujourd'hui, pourvu que l'honorable ministre formule un plan—et je crois la chose possible—qui ne nuise en rien à la santé de nos troupeaux.

M. DAVIN : Je désire dire un mot seulement sur cette question, car les orateurs qui m'ont précédé ont assez bien exprimé ma manière de voir. Mais je désire dire à ce sujet à l'honorable ministre de l'Agriculture que les expressions d'opinion qu'il a accueillies avec tant de sympathie, ont déjà occupé, pendant quelque temps, l'attention du gouvernement et de ses prédécesseurs. Il y a une question que je puis rattacher à propos à ce rapport du comité, et que j'ai soumise, dès les premiers jours de la session, à l'attention du ministre, c'est celle de venir en aide aux beurrieres dans le Nord-Ouest. J'espère qu'il pourra, à cette session, réaliser ce que je lui ai demandé et insérer, dans les estimations qui restent à déposer, un crédit pour venir en aide aux beurrieres de la manière que j'ai indiquée.

Lorsqu'à une époque antérieure, je suis la Chambre d'une proposition dans le même sens, un honorable député qui fait profession de parler sur un ton de maître des affaires du Nord-Ouest, prétendit que je n'étais pas l'interprète de l'opinion de ces populations. Il prit la parole et combattit ma motion; mais lorsque le compte rendu de son discours eut été connu dans les territoires du Nord-Ouest, les journaux qui sont les interprètes de l'opinion de ces populations, approuvèrent mon attitude en blâmant la sienne. Si je fais allusion à cet incident, ce n'est pas pour le plaisir de récriminer, mais pour la gouverne de l'honorable ministre qui, à mon avis, a fait l'impossible et paraît disposé à faire tout ce qui dépend de lui pour faire droit à toutes les propositions tendant à assurer le bien-être des populations avec lesquelles son ministère le met en rapport. Je tiens à lui faire comprendre que j'étais bien l'interprète de la pensée des populations du Nord-Ouest, en proposant la motion dont j'ai saisi la Chambre, motion à laquelle il ne m'est plus permis de faire allusion.

Les journaux du Nord-Ouest, dont quelques-uns me sont hostiles, ont approuvé mon attitude. Il

y a dans les territoires un journal, le *Regina Leader* qui me fait presque une guerre de corsaire. Personne, au Nord-Ouest, ne m'est plus hostile que le rédacteur actuel de cette feuille qu'il a achetée de moi, avec l'entente très clairement stipulée au traité, qu'il me donnerait son appui. Je vois rire certains députés; or, je ne crains pas de le dire, en fait d'infamie, que c'est là une des pires transactions dont l'histoire fasse mention. Voici comment s'exprime cet individu, dans le *Leader* du 17 septembre 1896 :

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Que pensez-vous d'une chose entachée d'immoralité, qui frapperait le contrat de nullité ?

M. DAVIN : Il n'est pas question ici de condition immorale annulant le contrat. Si j'en appellais aux tribunaux, j'en obtiendrais des dommages-intérêts, mais il ne sert guère d'obtenir des dommages-intérêts, quand il est impossible de les percevoir. Voici donc ce que dit le journaliste en question, et c'est pour la gouverne du ministre que je cite cet article consacré à la défense de M. Oliver. L'article porte en titre :

OLIVER ET L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Quelques-uns de nos confrères ont sévèrement critiqué le ton du discours prononcé en chambre la semaine dernière, par M. Oliver, au sujet de la résolution de M. Davin en faveur d'un crédit de \$20,000 affecté à la création de beurrieres au Nord-Ouest, et ils ont conclu de ce discours, que M. Oliver était hostile au projet de subventions de l'Etat en faveur des beurrieres. Ce discours n'est nullement susceptible de l'interprétation qu'on lui donne.

Voilà donc ce qu'affirme le rédacteur du *Leader*. Puis il cite les paroles de M. Oliver. Et après avoir dit quelques mots d'excuse, il ajoute les paroles, ci-après, que je tiens à signaler au ministre de l'Agriculture, car peu m'importe, du reste, ce que l'honorable député d'Alberta peut dire en chambre :

Ces paroles, toute'ois, nous révèlent le fait que M. Oliver est en désaccord avec la majorité des partisans de l'industrie laitière, touchant le système à appliquer pour assurer le développement des beurrieres. Et malgré toute notre admiration pour M. Oliver et la confiance qu'il nous inspire, nous sommes d'avis qu'il fait erreur à cet égard. Nous en avons la conviction, la création de beurrieres provoque celle de troupeaux de vaches, tout comme la création des voies ferrées favorise et attire l'immigration. La construction de chemin de fer, dans le but d'attirer l'immigration peut bien être quelquefois un acte de sagesse; mais on fait toujours acte de sagesse en provoquant le développement de l'industrie laitière, au moyen de la création de beurrieres. Ce système de M. Robertson porte en lui-même son propre correctif, et répond parfaitement à l'objection formulée par M. Oliver, qui appréhende la création de fabriques là où il serait impossible de trouver une clientèle. La première stipulation de ce système est celle-ci; avant d'accorder le prêt d'argent demandé, le gouvernement exige des requérants la preuve qu'ils fourniront un certain nombre de vaches laitières pour la beurrierie projetée.

Voilà ce que dit un journal publié dans la capitale des Territoires du Nord-Ouest, un journal qui m'est franchement hostile et partisan déclaré de l'honorable député d'Alberta. Le fait qu'il diffère d'opinion avec l'honorable député et se range à mon avis est la meilleure preuve possible que l'opinion publique, interprétée par les lecteurs de ce journal, force le rédacteur à rendre malgré lui justice à l'auteur de la motion relative aux beurrieres, c'est-à-dire à moi-même. Je tenais à porter cet article à la connaissance de l'honorable ministre qui est chargé de la direction du département, afin qu'il sache que l'opinion que j'ai